

NAVAL Meetings

BORDEAUX – PALAIS DES CONGRES – 16 et 17 MARS 2011

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Formule de participation standard : **2 900 € HT**

- 1 planning de rendez-vous pré-programmés avec des donneurs d'ordres, ou avec d'autres exposants.
- 1 stand de 6m² équipé – moquette, 1 table, 4 chaises, 1 enseigne, 1 raccordement électrique, 1 rail de spots.
- 1 page de présentation détaillée dans le catalogue NAVAL MEETINGS 2011.
- 1 exemplaire du catalogue NAVAL MEETINGS 2011.
- Les déjeuners des 16 et 17 mars 2011.
- L'assistance de l'équipe NAVAL MEETINGS pendant toute la convention.
- L'accès pour 1 personne.

Formule "Plus" : **4 500 € HT**

Les services de la formule de participation standard +

- 1 stand de 12m² équipé - 2 tables, 8 chaises.
- L'accès pour 2 personnes.

Formule "TPE" :

(Cette formule est exclusivement réservée aux entreprises indépendantes de moins de 20 salariés)

800 € HT

- 1 planning de rendez-vous pré-programmés avec des donneurs d'ordres, ou avec d'autres exposants
- Vos rendez-vous se déroulent sur un stand collectif. Un espace personnel, aménagé en bureau, vous y est réservé.
- 1 page de présentation détaillée dans le catalogue NAVAL MEETINGS 2011.
- 1 exemplaire du catalogue NAVAL MEETINGS 2011.
- Les déjeuners des 16 et 17 mars 2011.
- L'assistance de l'équipe NAVAL MEETINGS pendant toute la convention.
- L'accès pour 1 personne.

Personne supplémentaire : **380 € HT**

Accès à la convention, repas, assistance. Mais ne donne pas lieu à un planning supplémentaire.

VOTRE PARTICIPATION

- | | | |
|--------------------------|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Formule STANDARD..... | 2 900 € HT |
| <input type="checkbox"/> | Formule PLUS | 4 500 € HT |
| <input type="checkbox"/> | Formule TPE | 800 € HT |
| <input type="checkbox"/> | Personne(s) supplémentaire(s) : | 380 € HT x = € HT |
| | | Total : _____ |
| | | Acompte : _____ |

Je soussigné(e) agissant en qualité de pour la société reconnais avoir pris connaissance du règlement NAVAL MEETINGS 2011 figurant à la fin du dossier et en accepter tous les termes.

Fait le :
Signature :

à :
Cachet de l'entreprise :

Je joins un chèque d'acompte de 60% du montant TTC à l'ordre de : **CEB – NAVAL MEETINGS** qui est chargé de la facturation.

1. COORDONNEES DE CONTACT

Responsable du dossier, lui seront adressés tous les documents et communications produits par l'organisateur.

Titre : Prénom : Nom :
Fonction :
Société : Code NAF:
Service :
Adresse :
Code Postal : Ville : Pays :
Tél. Direct : Fax : E-mail :
Autres informations utiles :

2. COORDONNEES DE FACTURATION

Destinataire de la facture (si différent du 1).

Titre : Prénom : Nom :
Fonction :
Société : N° SIRET:
Service :
Adresse :
Code Postal : Ville : Pays :
Tél. Direct : Fax : E-mail :

3. IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Informations sur les personnes participant à la convention.

Participant 1 - Titres, Prénom, Nom :
Fonction :
Tél. Direct : Portable - réservé à l'organisation :
Fax : E-mail :

Participant 2 - Titres, Prénom, Nom :
Fonction :
Tél. Direct : Portable - réservé à l'organisation :
Fax : E-mail :

Participant 3 - Titres, Prénom, Nom :
Fonction :
Tél. Direct : Portable - réservé à l'organisation :
Fax : E-mail :

Participant 4 - Titres, Prénom, Nom :
Fonction :
Tél. Direct : Portable - réservé à l'organisation :
Fax : E-mail :

4. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale :
Adresse :
Code Postal : Ville : Pays :
Tél. : Fax : E-mail :
Site Internet :
Date de création :
Appartenance à un groupe :
Affiliation à une association ou un syndicat professionnel :
Nombre d'employés : Chiffre d'affaires (en millions d'Euros) :
Certifications et agréments :

5. ACTIVITES PRINCIPALES

.....
.....
.....

6. DESCRIPTIF DES PRODUITS / SERVICES PROPOSES

Accastillage

Précisions :
.....
.....

Artisanat de luxe

Précisions :
.....
.....

Bureaux d'études et calculs

Précisions :
.....
.....

Découpe 3D

Précisions :
.....
.....

Design

Précisions :
.....
.....

Eco-innovation

Précisions :
.....
.....

Electroniques et systèmes embarqués

Précisions :
.....
.....

Formation / Recrutement

Précisions :
.....
.....

Matériaux composites

Précisions :
.....
.....

Ingénierie

Précisions :
.....
.....

Peintures et revêtements

Précisions :
.....
.....

Recyclage, démantèlement, déconstruction

Précisions :
.....
.....

Textiles techniques

Précisions :
.....
.....

Transformation des plastiques

Précisions :
.....
.....

Travail des métaux

Précisions :
.....
.....

Travail du bois

Précisions :
.....
.....

Autre

Précisions :
.....
.....

7. REFERENCES COMMERCIALES ET TECHNIQUES

.....
.....

REGLEMENT GENERAL DE LA CONVENTION NAVAL MEETINGS 2011

1. Organisation

La convention d'affaires Naval Meetings 2011 est organisée par les sociétés advanced business events, SAS au capital de 50 000 € dont le siège social est situé au 35-37 rue des Abondances – 92513 Boulogne-Billancourt cedex – France, et Congrès et Expositions de Bordeaux - Rue Jean Samazeuilh - BP 55 - 33030 Bordeaux Cedex, ci-après dénommés les organisateurs.

2. Objet

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles les organisateurs mettent en place et font fonctionner cette convention. Il précise les obligations et les droits respectifs du participant et des organisateurs. Le participant s'engage formellement à respecter le présent règlement.

3. Lieu et Date

La convention NAVAL MEETINGS 2011 se déroulera à Bordeaux – France - les 16 et 17 mars 2011 au Palais des Congrès – Avenue Jean-Gabriel Domergue - 33300 Bordeaux-Lac. En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus pour cas de force majeure, les organisateurs pourront changer de lieu ou en différer la date. Les organisateurs pourront annuler l'opération après en avoir avisé le participant, et dans ce cas, sa présente demande d'admission se trouvera résiliée de plein droit, et ce sans indemnité pour le participant en dehors du remboursement des frais d'inscription versés.

4. Admission, Inscription, Annulation, Règlement

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une demande d'inscription pour quelque motif que ce soit et sans avoir à justifier sa décision. En cas de désistement du participant avant le 30 janvier 2011, le signataire demeure redevable de 30% du montant initial de sa participation correspondant aux frais engagés par les organisateurs. Le désistement ne peut être notifié aux organisateurs que par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi. Passée cette date, la demande d'admission à NAVAL MEETINGS 2011 devient définitive et irrévocable, et le participant demeure redevable de l'intégralité du montant initial de sa participation. Le règlement de la participation doit être payée à réception de la facture.

5. Prestations comprises dans le montant forfaitaire de participation

Le montant forfaitaire de participation pour les entreprises aquitaines est de 1 450 € ou 2 200 €, hors taxes suivant la formule choisie, avec possibilité d'options supplémentaires. La formule réservée aux TPE est au prix de 500 €HT. Le prix de la personne supplémentaire est de 190 € hors taxes. Ce prix d'inscription à la convention NAVAL MEETINGS 2011 comprend les prestations décrites dans la rubrique formules et options de la présente demande d'inscription.

6. Règles commerciales

Il est interdit aux participants de faire bénéficier à une autre société de tout ou partie des services offerts par la convention NAVAL MEETINGS 2011 sans l'accord préalable des organisateurs. Le participant s'interdit formellement de se livrer, à l'extérieur des lieux de la convention, à des activités similaires à celles exercées dans l'enceinte de la convention, pendant toute la durée de celle-ci.

7. Obligation de résultat

Les organisateurs s'engagent à mettre en œuvre avec diligence les moyens dont ils disposent sans être tenu à une obligation de résultats.

8. Assurances

Les organisateurs sont responsables civilement en leur qualité d'organisateur de NAVAL MEETINGS 2011. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux participants. Congrès et Expositions de Bordeaux répond de sa responsabilité civile en qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant à la convention, ainsi que pour l'exploitation des activités et entreprises qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures. Le participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. Le participant doit être couvert par une police d'assurance garantissant les matériels lui appartenant ou les biens confiés apportés lors de la convention.

9. Application du Règlement

Les organisateurs ont le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement, et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. Toute infraction du présent règlement peut entraîner l'exclusion du participant contrevenant, et ce à la seule volonté des organisateurs, sans mise en demeure et sans remboursement du montant de sa participation.

10. Compétences

En signant ce présent dossier, le participant déclare accepter sans réserve les clauses du présent règlement. En cas de contestation, et avant toute procédure, le participant s'engage à soumettre sa réclamation aux organisateurs. En cas de contestation, les tribunaux du siège des organisateurs sont seuls compétents.